

Le gouvernement soutient le passe Navigo à tarif unique dans les transports en Ile-de-France

Le Monde.fr avec AFP | 26.11.2014 à 16h04 • Mis à jour le 26.11.2014 à 17h27



Les escalators de la station de métro Bibliothèque-François-Mitterrand, à Paris, en 2012. | AFP/PATRICK KOVARIK

Un « *pacte historique* ». Voilà comment Manuel Valls a qualifié mercredi 26 novembre le projet de [création d'un tarif unique](http://economie/article/2014/11/25/l-ile-de-france-et-la-cci-d-accord-pour-un-passe-unique-dans-les-transport-4528999-3234.html) de 70 euros pour le passe Navigo en Ile-de-France , apportant le soutien du gouvernement à ce projet.

« *Mesure de justice sociale* », le tarif unique permettra « *à tous les Franciliens de profiter des nouvelles infrastructures* », souligne le premier ministre. Il contribuera également à « *l'amélioration de la qualité de l'air en Ile-de-France* », en incitant les usagers à prendre les transports en commun. Enfin, il autorisera le « *développement des entreprises , à l'attractivité du territoire et à la mobilité des jeunes* ».

AUGMENTATION DU VERSEMENT TRANSPORT

Mardi 25 novembre, Jean-Paul Huchon (Parti socialiste), président de la région Ile-de-France et Pierre-Antoine Gailly, président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) ont convenu d'un [protocole d'accord sur le développement économique](http://economie/article/2014/11/25/l-ile-de-france-et-la-cci-d-accord-pour-un-passe-unique-dans-les-transport-4528999-3234.html) qui inclut la création du passe au tarif unique de 70 euros par mois. La mise en place de ce tarif unique était une promesse de campagne commune du PS et de son principal partenaire de majorité EELV , qui devait être honorée pendant le mandat régional, qui s'achève en 2015.

Pour permettre ce tarif unique, les entreprises accepteraient un relèvement du versement transport, acquitté par les sociétés de plus de dix salariés, de « 0,13 % en moyenne pour les zones 1 et 2 », les entreprises de la zone 3 ne subissant aucun changement.

Actuellement, les tarifs s'échelonnent de 67,10 euros pour la zone 1-2 jusqu'à 113,20 euros pour la cinquième et dernière zone.

Pass Navigo à tarif unique en région parisienne : des économies sensibles pour la grande couronne

Dans le cas d'un tarif unique fixé à 70 euros par mois, que prévoit l'accord entre la région et la chambre de commerce et d'industrie (CCI) rendu public le 25 novembre, par comparaison aux tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2014 (pour les abonnements mensuels, hors réduction sur le forfait annuel).



 LeMonde.fr/lesdecodeurs

Sources : Région Ile-de-France, RATP

Evolution des tarifs du Pass Navigo en région parisienne dans le cas d'un tarif unique à 70 euros. | Les Décodeurs